



BS_2025_09

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le 6 mars deux mille-vingt-cinq, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS:

MM. Fréderic MILLET (pouvoir reçu de Fabrice SANCHEZ), Yves TAILLANDIER, Frédéric LAUNAY, Jacques PRAUD, Claude CAUDAL (pouvoir reçu de Jean-Michel BRARD), Mickael DERANGEON et Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : M. Frédéric LAUNAY

Titulaires: 12 Quorum: 7 Présents: 7 Votants: 9 Pouvoirs: 2

EXCUSES: MM. Jean-Marc JOUNIER, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Fabrice SANCHEZ (pouvoir donné à Frédéric MILLET) et Jean-Michel BRARD (pouvoir donné à Claude CAUDAL)

TRAVAUX: MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME 2025

Lors de sa réunion du 29 janvier 2025, le Bureau syndical a modifié la tranche 2 du programme de travaux 2025 portant ainsi son montant à 907 000 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations proposées ci-après :

Secteur Commune		Adresse	L	Bts	Estimation en € HT	Observations		
PONTCHATEAU – ST GILDAS	Guenrouët	La Burdais	250	10	55 000	Reprofilage de voirie et enrobée pleine largeur par la commune Antenne en PVC 110 de 1969 présentant 2 fuites branchement pour corrosion en 2020 Renouvellement en PEHD 63 et 10 branchements au plus.		
NORT-SUR- ERDRE	Grandchamp- des-Fontaines	Impasse des Pensées	35	0	8 000	Extension nécessaire à l'alimentation des toilettes publiques du cimetière Extension de 35 ml de PEHD 50 Branchement à la charge de la commune		
PAYS DE LA MEE	Ruffigné	Rue des Vergers Nord et sortie Bourg	200	13	130 000	Aménagement de voirie dans le bourg de Ruffigné, RD40 et 44. Renouvellement et dépose sur 200 ml d'une conduite Amiante-Ciment de 1956. Renouvellement du tronçon de 160 ml rue des Vergers par un PVC110, et du tronçon de 40 ml rue des Muguets par un PVC140. Environ 13 branchements à renouveler.		
PAYS DE LA MEE	Fercé	Sortie Bourg à La Grée	380	12	130 000	Renouvellement sur 380 ml d'une conduite amiante ciment D60 de date inconnue, posée sous le futur cheminement d'une liaison douce, et dans un état de vétusté important. Une fuite récente sur le tronçon. Renouvellement par un PEHD 63, environ 12 branchements à renouveler. Trayaux sous RD41		
	111111111111111111111111111111111111111		323 000	Total				

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2025 :

	Montant en € HT									
Territoires	BS du 11/09/04	BS du 16/10/04	BS du 13/11/04	BS du 11/12/04	BS du 29/01/05	B\$ du 28/02/05	Total en € HT			
ANCENIS					70 000		70 000			
CAMPBON - SILLON				29 000			29 000			
GRANDLIEU				60 000			60 000			
NORT-SUR-ERDRE	124 000	96 000	11 000			8 000	239 000			

	Montant en € HT									
Territoires	BS du 11/09/04	BS du 16/10/04	BS du 13/11/04	BS du 11/12/04	BS du 29/01/05	BS du 28/02/05	Total en € HT			
PAYS DE LA MEE					95 000	260 000	355 000			
PAYS DE RETZ			2 000	2 000	135 000		139 000			
PONTCHATEAU - ST GILDAS					162 000	55 000	217 000			
GUEMENE										
CCSE										
VAL SAINT MARTIN		160 000	-148 000				12 000			
VIGNOBLE		86 500	18 000	4 500			109 000			
TOTAL	124 000	342 500	- 117 000	95 500	462 000	323 000	1 230 000			

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Vu les décisions du bureau syndical du 9 septembre 2024 (BS_2024_47), du 16 octobre 2024 (BS_2024_54), du 13 novembre 2024 (BS_2024_63), du 11 décembre 2024 (BS_2024_71), et du 29 janvier 2025 (BS_2025_03),

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité:

- D'APPROUVER la modification du programme de travaux 2025 tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 323 000 € HT,
- DE PRECISER que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2025 est de 1 230 000 € HT.
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

5 5 188 5 24892 30 40 5

Pour extrait conforme,

Le Président Frédéric MILLE

atlantic' eau

WEN EAU POTABLE DA LO

BS 2025 09

Le Président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 13/03/2025

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 17/03/2025

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification